

Frais de scolarité

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) assure la gestion de l'établissement. Chaque établissement possède un OGEC, formé de bénévoles volontaires. Il est accompagné par des organismes départementaux (UDOGEC), régionaux (UROGEC) et nationaux (FNOGEC). **L'OGEC doit des cotisations à ses partenaires de l'ordre de 50€ par élève, qui sont incluses dans la contribution des familles.**

Grille des tarifs

Ces nouveaux tarifs ont été votés par l'OGEC, lors du CA du **05 Novembre 2025**

Catégories en fonction du quotient familial	Votre quotient familial est de	Contribution ANNUELLE des familles (sur 10 mois)			
		MATERNELLE	ELEMENTAIRE	COLLEGE	LYCEE
A	Moins de 4 500€	404	414	644	930
B	De 4 501 à 8 500€	504	560	744	1032
C	De 8 501 à 12 000€	607	694	1012	1133
D	De 12 001 à 15 500€	796	931	1271	1233
E	De 15 501 à 19 000€	913	1060	1404	1341
F	Plus de 19 001€	1016	1184	1534	1445
Cotisation A.P.E.L.		26			
Assurance Accident scolaire et extra-scolaire		Prise en charge par l'établissement			

Mode de calcul : Divisez le revenu fiscal de référence (du foyer ou des deux parents si déclarations séparées) de **l'année 2024** par le nombre de parts correspondant à la composition de votre foyer de l'année fiscale de référence. Si vous vivez maritalement, additionnez les revenus du foyer.

Votre quotient familial est le résultat de cette division et vous pouvez alors vous situer dans l'une des catégories dans la grille de tarifs ci-dessus.

Dans tous les cas, nous vous demandons de bien vouloir joindre au dossier d'inscription définitive, une copie de votre dernier avis d'imposition. Sans ce document la famille sera classée en catégorie F.

Les frais d'inscription et de ré-inscription s'élèvent à 80€ par élève (encaissé au dépôt du dossier) et sont déductibles de la facture annuelle. **Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement sauf cas de force majeure avec justificatif. Tout mois commencé est dû en totalité.**

REMISES accordées sur la contribution des familles

Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits	Pour 4 enfants inscrits et plus
10 %	20 %	30 %

Garderie et étude

Pour les maternelles et élémentaires : Un service de garderie est organisé tous les matins (sauf le mercredi). Un service de garderie maternelle et d'étude élémentaire est organisé tous les soirs.

Pour le collège : Un service d'étude est organisé les lundis, mardis et jeudis soir.

	Ecole Malesherbes	Ecole Pithiviers	Collège Pithiviers
Garderie du matin	De 7h30 à 8h35	De 7h30 à 8h35	-
Etude du soir	De 16h40 à 18h15	De 16h40 à 18h15	De 17h00 à 18h15
FORFAIT ANNUEL	Ecoles		Collège Pithiviers
	Matin	Soir	Soir
Forfait 4 jours / Semaine	479,00	527,00	
Forfait 4 jours / Semaine (matin + soir)	1 006 (matin + soir)		
Forfait 3 jours / Semaine	359,00	394,60	394,60
Forfait 2 jours / Semaine	241,00	263,40	263,40
Forfait 1 jour / Semaine	120,00	132,20	132,20
Occasionnel à la séance	5	5	5

Pour bénéficier d'un forfait, le jour ou les jours choisis doivent être les mêmes chaque semaine tout au long de l'année.

Modes de règlement

PRELEVEMENT → à choisir en priorité

(RIB OBLIGATOIRE + SIGNATURE DU MANDAT DE PRELEVEMENT)

CHEQUE OU ESPECES (plafond maximum de 1000€ par dépôt pour les espèces)

Choix 1

Choix 2

Mensuel

1^{er} paiement le 10 Octobre puis le 05 de chaque mois sur 9 mois, de Novembre à Juillet inclus (scolarité + forfait étude et garderie).

Annuel/Mensuel

- Paiement annuel pour la scolarité : 1^{er} paiement le 10 Octobre puis,
- Paiement mensuel pour le reste (garderie, étude, fournitures,...) : 1^{er} paiement le 10 octobre puis le 05 de chaque mois sur 9 mois de Novembre à Juillet inclus.

Les frais bancaires de 20€ occasionnés par le rejet d'un prélèvement ou d'un chèque seront refacturés aux familles.

De plus, ce règlement sera ajouté à l'échéance suivante.

En cas de problème financier exceptionnel, merci de contacter le service Comptabilité avant le 25 du mois précédent afin de trouver une solution.

Restauration

	<i>Maternelle</i>	<i>Elémentaire</i>	<i>Collège</i>	<i>Lycée</i>
Prix du repas régulier	5,8	6,3	7,3 *	7,3
Prix repas majoré	8,0	8,5	9,5 *	9,5

Sous réserve des tarifs appliqués par API restauration

** Sous réserve de la contribution Départementale*

L'ECBG - Ensemble Scolaire Privé, met en place, pour chaque site, une restauration de qualité, de la maternelle jusqu'au lycée.

La réservation des repas se fait via TurboSelf qui est une application mise en place afin de gérer votre compte restauration, réserver vos repas, payer en ligne, etc. L'établissement ne propose pas de forfaits demi-pension. Chaque repas est payé à l'unité par ce compte de restauration et la réservation en ligne est **OBLIGATOIRE** pour accéder aux restaurants.

Chaque élève dispose d'une carte qu'il garde tout au long de sa scolarité et d'un compte lié qu'il faudra créditer au préalable. En cas de perte, elle vous sera facturée 10€. Pour les élèves de maternelle et d'élémentaire, les cartes de restauration sont gérées par le personnel (Cf. Règlement et fonctionnement TurboSelf distribué à la rentrée scolaire).

A.P.E.L.

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre représente les cotisants de l'établissement au sein de la communauté éducative et prend part à l'animation de la vie de l'établissement. L'adhésion facultative à l'A.P.E.L. vous donne accès à ses services au niveau de l'établissement et au niveau départemental et vous êtes abonnés au journal « Famille et Education ». Plus d'information sur www.apel.fr